



POPULATION

- Garantir la vitalité de la commune.
- Inverser la tendance au vieillissement de la population.
- Favoriser l'accueil de jeunes ménages.

ENVIRONNEMENT

- Prendre en compte les caractéristiques physiques de la commune.
 - Prendre en compte les risques naturels et les nuisances.
 - Protéger et valoriser les espaces naturels (boisements, cours d'eau, masses d'eaux souterraines, haies...).
- Préserver les continuités écologiques.
- Préserver les zones agricoles.
- Eviter l'étalement urbain en visant la modération de consommation foncière.

CADRE BATI ET PAYSAGER

- Limiter l'impact de l'urbanisation sur le paysage.
- Préserver les éléments végétaux constitutifs du paysage (boisements, haies, alignement d'arbres, espaces agricoles).
- Favoriser l'intégration des constructions par l'adaptation au terrain et la végétalisation.
- Préserver et valoriser les points de vue remarquables.
- Préserver et valoriser la qualité des entrées de ville, notamment la végétation existante.
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti façonnant l'identité architecturale et paysagère.
- Favoriser une architecture de qualité en harmonie avec les caractéristiques du patrimoine architectural, urbain et paysager communal.

HABITAT

- Continuer de développer la diversité du type d'habitat en harmonie avec les constructions existantes
 - Adapter les besoins en logements en lien avec le phénomène de desserrement des ménages.
 - Continuer l'effort de production de logements locatifs sociaux et à prix abordables en parallèle du logement classique.

EQUIPEMENTS PUBLICS ET ACTIVITÉS ECONOMIQUES

- Répondre aux besoins de la population actuelle et future en termes d'équipements publics.
- Préserver et développer les espaces publics existants
- Permettre l'implantation éventuelle de services ou commerces de proximité.
- Développer et maintenir les activités économiques existantes sur la commune.

DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

- Garantir une bonne gestion des accès au centre bourg pour le bon fonctionnement communal
- Maintenir une offre de stationnement satisfaisante, la place de la voiture individuelle étant prépondérante.
- Dans le cadre d'un renforcement de la trame urbaine, envisager la mutualisation d'espaces publics de stationnement et la création d'une aire de covoiturage.
 - Maintenir et renforcer le maillage piétons-cycles entre quartiers et vers le centre bourg.
 - Permettre et encourager le renforcement du réseau de transports en commun.

